



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre

**Délibération n°2023-42 : Approbation de la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la pose et le maintien d'une canalisation d'irrigation agricole avec Paris-Cocagne**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant la demande de l'association Paris-Cocagne d'étendre son réseau d'irrigation pour mettre en culture maraîchère et arboricole les parcelles Z39, Z58 et Z59 pour diversifier ses cultures,

Considérant que celui-ci passe en plus grande partie sur domaine privé et en partie sur le domaine de la commune pour : - Le passage d'une conduite PEHD 125 mm enterrée le long de la rue des Arpentis sous l'accotement d'une longueur d'environ 130 m et le passage de conduite enterrée PEHD 125 mm sous le chemin vicinal de la commune d'une longueur d'environ 7 m,

Sur présentation du rapport par M. Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : approuve la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la pose et le maintien d'une canalisation d'irrigation agricole avec Paris-Cocagne et autorise M. le Maire à la signer.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_42-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023